

CANADA
Province de Québec

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

District de : QC
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-052070-170
No dossier : 41-2698315

**Avis de dividende définitif et de demande de libération du syndic
(alinéa 152(5)c) de la Loi et Règle 61)**

**Dans l'affaire de la faillite de
EXO U Inc
de la Ville de Montréal
dans la province de Québec**

Avis est donné que :

1. Annexées au présent avis se trouvent une copie de l'état définitif des recettes et des débours taxés et une copie du bordereau de dividende.
2. Le dividende sera payé après l'expiration des 15 jours suivant la date d'expédition du présent avis.
3. Un avis d'opposition à l'état définitif et au bordereau de dividende doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bureau 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 avant le 9 décembre 2022 et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné. L'avis doit indiquer les motifs d'opposition.
4. Le soussigné s'adressera au tribunal le 9 janvier 2023, à 9 heures, ou dès que la requête pourra être entendue, afin d'obtenir une ordonnance de libération relativement à l'affaire susmentionnée.
5. Un avis d'opposition à la libération du soussigné, énonçant les motifs de l'opposition, doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bureau 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 au moins cinq jours avant la date de l'audition, et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné dans ce délai.

Daté le 24 novembre 2022, à Montréal en la province de Québec.

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité



Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603

Richter Inc.
(anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(English – Over)

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
 NO DE COUR : 500-11-052070-170
 NO DE DOSSIER : 41-2698315

COUR SUPÉRIEURE
 (Chambre commerciale)
 Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE EXO U INC., personne morale légalement constituée et dûment incorporée
 ayant son siège social et principal établissement commercial au 9300 route TransCanadienne, suite 1009,
 Saint-Laurent, Québec, H4S 1K5

Faille

ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC (Note 1)

RECETTES

1. Fonds en banque provenant de la proposition		33,978.78 \$
2. Recouvrement TVQ pré-faillite		8,619.12
3. Taxes		-
a) TPS perçues	-	
b) TVQ perçues	-	
c) Remboursements de TPS	-	
d) Remboursements de TVQ	2,244.36	2,244.36
4. Intérêts		477.29
TOTAL DES RECETTES		45,319.55

DÉBOURS

5. Honoraires payés		
a) Au séquestre officiel	153.30	
a) Au tribunal	150.00	303.30
6. Avis de faillite et de la première assemblée		
a) À 10 créanciers	35.00	
b) Timbres-poste	18.90	
c) Annonce dans le journal local	664.03	717.93
7. Avis de dividende définitif et de la demande de libération du Syndic		
a) À 10 créanciers	4.00	
b) Timbres-poste	6.00	10.00
8. Transfert au compte du Syndic à la proposition		317.66
9. Frais bancaires		85.00
TOTAL DES DÉBOURS AVANT LA RÉMUNÉRATION DU SYNDIC		1,433.89
10. Taxes		
a) TPS perçues	1,124.99	
b) TVQ perçues	2,244.36	
c) Remboursements de TPS	-	
d) Remboursements de TVQ	-	3,369.35
11. Rémunération du Syndic		21,771.86
12. Honoraires légaux		-
TOTAL DES DÉBOURS		26,575.10
MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION		18,744.45 \$

DISTRIBUTION

13. RÉCLAMATIONS

Créanciers chirographaires

Réclamations prouvées	192,813.68 \$	9.7%	
Dividende brut			18,744.45 \$
Moins : Prélèvements			(937.22)
			17,807.23 \$

14. PRÉLÈVEMENTS

937.22
18,744.45 \$

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE EXO U INC.
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC**

NOTES :

Note 1 : Le 10 février 2017, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition (l'« Avis »). L'Avis a été envoyé aux créanciers concernés le 16 février 2017 et l'état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 13 février au 10 mars 2017 ainsi que le rapport contenant les observations relativement à l'établissement de l'état ont été déposés auprès du séquestre officiel le 16 février 2017.

Les 9 mars 2017 et 21 avril 2017, la Débitrice obtenait une prorogation de délai pour déposer une Proposition jusqu'au 6 juin 2017.

Le 9 mars 2017, un processus d'appel d'offres informel a débuté afin de trouver un acheteur pour les biens de EXO U. Le délai pour soumettre une offre a été établi au 5 avril 2017. Trois (3) offres furent reçues, deux desquelles étaient inacceptables. Suite à des négociations, le Syndic a été en mesure de faire augmenter l'offre retenue à 300 000 \$ US.

Le 31 mai 2017, EXO U présenta une requête pour permission de vendre la propriété intellectuelle de EXO U, laquelle fut accueillie par la Cour supérieure du Québec siégeant en matière de faillite.

Le 1^{er} juin 2017, une proposition a été déposée auprès du Syndic et le 2 juin 2017, le Syndic en a donné avis à la Débitrice, au Bureau de division et à chaque créancier connu visé par la proposition. L'assemblée des créanciers a été tenue le 22 juin 2017 et la proposition a été acceptée à l'unanimité par les créanciers.

Le 13 novembre 2018, le Syndic a procédé au versement du dividende totalisant 161 742,00 \$, conformément à la Proposition.

Le 17 décembre 2020, la Débitrice a fait cession de ses biens et Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.) a été nommé syndic de l'actif de la Faillie par le séquestre officiel.

14 septembre 2022

Date

Richter Inc.
(anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité



Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

Approuvé par :

(SIGNÉ)

George Hendy, inspecteur

District of Quebec
 Division No. 01 - Montréal
 Court No. 500-11-052070-170
 Estate No. 41-2698315

DIVIDEND SHEET
 In the matter of the bankruptcy of
 EXO U Inc
 of the city of Montréal
 in the Province of Quebec

Date declared: August 30, 2022

	Claim \$	Total		Interim Payment \$	Current			
		Dividend \$	Levy \$		Payment \$	Dividend \$	Levy \$	Payment \$
Unsecured								
AHDOOT, SHAN (BOARD MEMBER)	54,380.29	5,286.60	264.34	5,022.26	0.00	5,286.60	264.34	5,022.26
GEORGE HENDY	47,551.00	4,622.69	231.13	4,391.56	0.00	4,622.69	231.13	4,391.56
GEORGE HENDY (BOARD MEMBER)	5,566.40	541.14	27.06	514.08	0.00	541.14	27.06	514.08
JAMES G. KIRCHNER (BOARD MEMBER)	41,776.44	4,061.31	203.06	3,858.25	0.00	4,061.31	203.06	3,858.25
JONATHAN AHDOOT (BOARD MEMEER)	43,539.55	4,232.71	211.63	4,021.08	0.00	4,232.71	211.63	4,021.08
Total:	192,813.68	18,744.45	937.22	17,807.23	0.00	18,744.45	937.22	17,807.23
Grand Totals:	<u>192,813.68</u>	<u>18,744.45</u>	<u>937.22</u>	<u>17,807.23</u>	<u>0.00</u>	<u>18,744.45</u>	<u>937.22</u>	<u>17,807.23</u>

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-052070-170
No dossier : 41-2698315

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la faillite de
EXO U Inc
de la Ville de Montréal
dans la province de Québec**

Vu les explications et l'état du dossier

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de

1433,⁸⁹ \$

ainsi que sa rémunération à la somme de 21 771,⁸⁶ \$.

Daté le 8 novembre 2022, à Montréal en la province de Québec.

REGISTRAIRE

M^e VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité
Andrew Adessky, CPA, CIRP, LIT
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.908.3796
Télécopieur: 514.934.8603